



## **RECOMMANDATION**

**Déposé au nom de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne**

**Par**

***M. Mohammed M. Abou El Enein***  
*Président de la commission*

***Sur la base des propositions présentées par les rapporteurs:***

- M. Mohammed M. Abou El Enein, président de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'APEM, député de l'Assemblée du peuple d'Égypte, sur «la gestion de l'après-crise en Méditerranée» et sur «l'éducation et le développement du capital humain dans les pays euro-méditerranéens»;
- et**
- M<sup>me</sup> Inès AYALA SENDER, vice-présidente de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'APEM, députée au Parlement européen, sur «l'éducation et le développement du capital humain dans les pays euro-méditerranéens»;
- et**
- M<sup>me</sup> Dominique VLASTO, députée au Parlement européen sur «la gestion de l'après-crise en Méditerranée»;
- et**
- M. Wolfgang Großruck, député au Parlement autrichien, sur «la gestion de l'après-crise en Méditerranée».

**12 mars 2010**

- vu le Livre vert intitulé «L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives» de la Commission européenne, adopté à Bruxelles le 4 avril 2007,
- vu la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique: «Vers un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche» (déclaration du Caire du 18 juin 2007), EUROMED 2007,
- vu le projet de rapport sur «le dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités en Europe», élaboré par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen en 2007,
- vu l'avis du Comité économique et social européen du 25 février 2009 sur le Livre vert intitulé «Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens», Bruxelles,
- vu la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales au Royaume-Uni, le 7 novembre 2009,
- vu l'avis du Comité économique et social européen du 16 décembre 2009 sur «Une action concertée pour améliorer la carrière et la mobilité des chercheurs dans l'Union européenne», Bruxelles,
- vu le résultat de l'atelier du G20 sur les moyens de garantir une relance économique durable, qui s'est tenu à Séoul, en Corée, du 15 au 16 novembre 2009,
- vu les résultats de la huitième conférence des ministres du commerce de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenue à Bruxelles le 9 décembre 2009,
- vu les résultats de l'étude de l'OCDE intitulée «La crise financière - Réforme et stratégies de sortie» (2009),

- vu le rapport du Fonds monétaire international intitulé «La stabilité financière dans le monde – Actualité des marchés», paru en janvier 2010,
- vu le forum entre l'Institut coréen de développement (KDI) et le FMI intitulé «Reconstruire l'économie mondiale» qui s'est tenu à Séoul, en Corée, le 25 février 2010, et le document intitulé «A Strategy for Renormalizing Fiscal and Monetary Policies in Advanced Economies» (stratégie de retour à la normale des politiques budgétaires et monétaires dans les économies avancées),
- vu les résultats de la réunion annuelle du Forum économique mondial, qui s'est tenue à Davos, en Suisse, du 27 au 31 janvier 2010,

A- considérant que les signes d'une relance de l'économie mondiale se multiplient:

- le PIB a commencé à enregistrer des taux positifs dans de nombreux pays, tels que la Chine, le Japon, la France et l'Allemagne. Le taux de croissance du Japon s'est élevé à 3,7% au deuxième trimestre de 2009;
- la situation sur les marchés financiers s'est améliorée et les capitaux des banques ont augmenté;
- le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses prévisions quant aux pertes des établissements financiers,

mais qu'il nous reste néanmoins un grand nombre de défis à relever, dont les suivants:

- la relance est entachée par les disparités entre les pays et reste tributaire des politiques adoptées par les États;
- le taux de chômage élevé entraîne des coûts économiques et sociaux, qui découlent de la crise économique mondiale,

B- considérant que s'il est vrai que les entreprises ont retrouvé confiance dans la relance de l'économie internationale, les attentes quant aux performances de

l'économie mondiale sont sujettes à certains risques liés à la qualité de la croissance et à son équilibre. En d'autres termes, sa capacité à relever les revenus des pays en développement et des États les plus pauvres n'est pas suffisante,

- C- considérant que, eu égard à l'un des principaux enseignements tirés de crises similaires, telles que la grande dépression et la crise japonaise des années 1990, le retrait prématuré des mesures d'incitation peut se révéler très onéreux, notamment si le système financier continue d'être vulnérable aux risques et aux chocs,
- D- considérant que, en raison de l'«effet d'éviction global», le déficit budgétaire de certains pays développés a augmenté pour atteindre jusqu'à 10% du produit intérieur brut (PIB) et que cette situation conduira à un recul du financement et de l'investissement dans les pays en développement et sur les marchés émergents, et influera sur la durabilité de la croissance dans la période à venir,
- E- considérant que cette crise n'est pas la première, et ne sera pas la dernière, à laquelle le monde est confronté, il importe désormais d'en maîtriser les retombées et de convenir d'une position commune et de dispositions institutionnelles solides pour faire en sorte qu'une telle crise ne se reproduise pas à l'avenir,
- F- considérant que l'«Union pour la Méditerranée» est très importante car elle a été instituée pour durer et qu'elle a adopté des mesures pratiques capitales depuis le sommet de Paris de l'an dernier; considérant qu'une liste de plus de 230 projets a été préparée et a fait l'objet d'un accord et que ces projets couvrent six domaines de coopération spécifiques, dont la préservation de l'environnement, l'efficacité accrue de l'utilisation énergétique, le soutien des mécanismes de protection civile, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'aide aux petites et moyennes entreprises et l'amélioration de la communication dans le monde des affaires des deux côtés de la Méditerranée,

- G- considérant que l'«Union pour la Méditerranée» est confrontée à un important défi, à savoir mobiliser les moyens de financement pour exécuter ces projets et les mettre à la disposition des secteurs public et privé dans les pays du sud de la Méditerranée, il est nécessaire de veiller à ce que la crise mondiale actuelle ne nuise pas à cet objectif,
- H- considérant que la gestion de l'après-crise mondiale laisse supposer qu'un nouveau modèle de croissance et de compétitivité, dépendant des économies fondées sur la connaissance, verra le jour,
- I- considérant que l'éducation, dans tous ses aspects, est au coeur de la politique euro-méditerranéenne, dans la mesure où elle favorise une proximité entre les deux rives, en termes économiques et culturels, grâce à un engagement important en faveur du capital humain et de la connaissance, et permettra, par conséquent, d'accroître la compétitivité de la région ainsi que la cohésion sociale, économique et territoriale dans un cadre de développement durable,
- J- considérant que l'éducation conjointe est propice à un échange d'expériences pour surmonter les difficultés rencontrées par le processus de développement de l'éducation et poser les jalons, de manière durable, d'une région euro-méditerranéenne prospère,
- K- considérant qu'il reste primordial d'accroître les efforts pour parvenir à une société davantage fondée sur la connaissance, que l'éducation, la recherche et l'innovation constituent les principales sources de croissance économique, d'emploi et de compétitivité, qu'il s'agit de facteurs importants pour la cohésion et la stabilité sociales, et qu'ils doivent donc demeurer au centre de toute stratégie,
- L- considérant qu'il convient de rappeler l'importance de la définition de l'apprentissage tout au long de la vie et des nombreux concepts qu'il renferme, de l'éducation générale à l'apprentissage, tant formel qu'informel, tout au long de la vie, ainsi que de l'enseignement et la formation professionnels,

## **La gestion de la crise post-financière méditerranéenne:**

- 1) demande à l'Union pour la Méditerranée (UPM) de jouer un rôle important pour relever les défis socio-économiques communs à la région euro-méditerranéenne puisqu'elle fournit le cadre idéal pour promouvoir l'intégration régionale, renforce les relations multilatérales, favorise le redressement et renforce la croissance à long terme ainsi que la prospérité; souligne la nécessité de mettre en œuvre, dès que possible, les projets de l'UPM identifiés dans les domaines des PME et du développement des affaires, des transports, de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation et des affaires sociales, afin d'encourager la création d'emplois et de stimuler la confiance des investisseurs, des employeurs, des travailleurs et des consommateurs dans la région;
- 2) reconnaît le degré élevé d'interdépendance internationale pour lutter efficacement contre la crise économique et appelle à une coordination globale des actions pertinentes engagées par les différents pays de la région; considère à cet effet d'une importance vitale la nécessité de renforcer la coopération non seulement dans le cadre de l'UPM mais aussi entre les différents pays partenaires méditerranéens, en s'appuyant sur l'expérience de l'accord d'Agadir;
- 3) souligne qu'il est primordial de réformer la structure financière internationale existante dans le cadre des discussions du G20 afin de contribuer au développement d'innovations financières solides de nature à étayer l'économie réelle; ajoute qu'il convient de veiller à la plus grande efficacité possible dans la surveillance du secteur financier: des règles claires, des mesures réglementaires, une transparence accrue et une réforme de la surveillance sont capitales pour garantir des marchés financiers performants; indique, par ailleurs, que l'introduction d'un impôt sur les transactions financières, dans la mesure où elle fait l'objet d'un accord au niveau international, contribuerait à améliorer la stabilité des marchés financiers;

- 4) estime que la solution trouvée à la crise actuelle devra également favoriser la création d'un environnement propice aux entreprises, l'établissement d'infrastructures d'interconnexions, une réduction du fardeau administratif et une mise sur le marché plus rapide des innovations ainsi que des conditions de concurrence équitables permettant aux entreprises de se mesurer en termes de qualité tout en conservant des normes adéquates en matière d'environnement, de sécurité et d'emploi ainsi que sur le plan social, dans l'intérêt des travailleurs, des consommateurs et des entreprises;
- 5) s'engage à mettre en oeuvre des plans de relance qui permettent de travailler décemment, de préserver l'environnement et de faire de la croissance de l'emploi une priorité; demande que les chômeurs et les personnes les plus exposées au chômage continuent de recevoir une rémunération, de bénéficier d'une protection sociale et d'une aide en matière de formation; insiste sur la nécessité d'améliorer la formation professionnelle à long terme et les possibilités de reconversion professionnelle;
- 6) souligne la nécessité de tenir une conférence parlementaire internationale pour étudier les causes de la crise financière internationale et ses incidences sur le système économique mondial. Cette conférence s'articulerait autour des grands axes suivants :
  - la réforme des structures de la gouvernance financière des institutions de Bretton Woods,
  - les principales caractéristiques du nouveau système financier international,
  - les mécanismes visant à éviter les mesures protectionnistes qui entravent le commerce international,
  - les répercussions sociales de la crise économique, y compris les mécanismes pour accroître le niveau de l'emploi, et la réduction de la pauvreté,
  - les mécanismes de coopération pour stimuler la demande dans les pays en développement;
- 7) préconise que la sortie de la crise marque l'entrée dans une économie sociale de marché durable et écologique, une économie plus intelligente, plus verte et fondée sur

la connaissance dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, et que, dans ce contexte, la prospérité soit étayée par l'innovation et une utilisation rationnelle des ressources;

- 8) souligne que la cohérence internationale des politiques sera indispensable pour réussir à sortir de la crise, et ce en dépit des différences existant dans les indicateurs primaires de la relance utilisés dans certains pays, où les politiques élaborées par les autorités sont davantage affectées par les spécificités de chaque pays;
- 9) se félicite des réformes commerciales et des progrès significatifs accomplis par plusieurs pays méditerranéens partenaires pour diminuer les droits de douane; invite les pays partenaires à poursuivre ces réformes afin de réduire surtout les barrières commerciales non tarifaires; estime que l'accord d'Agadir constitue une base solide pour développer l'intégration régionale Sud-Sud, et qu'il convient de l'appliquer pleinement et de l'étendre à l'ensemble des partenaires méditerranéens éligibles;
- 10) souligne que l'intégration régionale Sud-Sud est une autre pierre angulaire de l'espace de libre-échange euro-méditerranéen et qu'il convient de parachever le réseau d'accords de libre-échange dans la région méditerranéenne pour ensuite le renforcer en allant au-delà des échanges de marchandises et intégrer les services, les investissements et les aspects réglementaires; invite l'Union européenne et les partenaires méditerranéens à transformer progressivement la composante commerciale des accords d'association euro-méditerranéens existants en des accords de libre-échange ambitieux et exhaustifs;
- 11) estime que les mesures protectionnistes font planer la menace d'une politique du «chacun pour soi», que cette situation est liée au besoin d'établir un mécanisme de contrôle pour évaluer les mesures de nature commerciale adoptées par les pays, en publiant des rapports réguliers et en suivant l'évolution de la crise financière et de son incidence sur le commerce; rappelle que toutes les mesures liées au commerce doivent



respecter les règles convenues par l'Organisation mondiale du commerce;

- 12) invite les pays partenaires méditerranéens à poursuivre des réformes structurelles visant à stimuler le développement du secteur privé et, en particulier, à améliorer et simplifier les aspects suivants:
  - a) l'exécution des contrats, qui prend plus de deux années en moyenne du fait des lourdeurs administratives,
  - b) l'accès au crédit, qui reste excessivement limité pour les PME en raison des garanties exigées par les banques et des crédits insuffisants proposés aux petites entreprises,
  - c) la protection des investisseurs, qui réclament un cadre juridique stable et transparent pour prendre leurs décisions d'investissement;
- 13) souligne que la promotion des emplois et de l'intégration durable du marché du travail est le moyen le plus efficace pour assurer une croissance durable, équitable et de qualité permettant l'égalité entre les hommes et les femmes sur les marchés du travail;
- 14) souligne l'importance des PME comme moteur de la croissance économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire; insiste sur la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises, en évaluant les besoins de ces entreprises, en élaborant des solutions et en fournissant à ces entités des ressources sous la forme de services et d'instruments financiers;
- 15) invite à renforcer la coopération entre les confédérations d'entreprises de l'UE et des pays partenaires, au travers de l'union méditerranéenne des confédérations d'entreprises, BUSINESSMED, notamment afin d'adopter et de diffuser les «meilleures pratiques» économiques et sociales pour les entreprises en vue de renforcer la convergence et l'intégration entre les entreprises des pays de l'Union pour la Méditerranée; demande à la Commission européenne et aux pays partenaires méditerranéens d'élargir aux organisations

représentatives des PME le groupe de coopération industrielle chargé de mettre en œuvre la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise afin qu'elle devienne l'outil permettant de lever les obstacles à la croissance et au développement des PME;

- 16) insiste sur la nécessité de renforcer la production de denrées alimentaires dans les pays méditerranéens en encourageant l'investissement et la productivité dans le secteur agricole, en favorisant le développement rural et en intensifiant la recherche en agriculture; souligne qu'il est nécessaire que la politique rurale assure un développement durable et suive des méthodes rationnelles d'utilisation de l'eau afin de garantir l'exploitation optimale des ressources naturelles, de moderniser et de maintenir l'emploi rural, ainsi que de parvenir à la sécurité alimentaire;
- 17) prend note, dans le cadre des conclusions du sommet du G20, du projet d'établissement d'un fonds spécial pour le développement international et l'investissement dans le secteur agricole pour les zones plus pauvres sachant qu'il y a lieu de faire progresser, d'urgence, la question de l'investissement dans l'agriculture afin d'atténuer les répercussions de la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire;
- 18) souligne l'importance de l'engagement pris par les pays développés d'allouer aux pays en développement 0,7% de leur produit national brut (PNB), au titre de l'aide publique au développement (APD), ainsi que d'accorder entre 0,15% et 0,20% de leur PNB aux pays les moins développés; constate que certains pays ont établi des calendriers en vue de respecter leurs obligations à long terme et que l'Union européenne, par exemple, a accepté d'affecter 0,56% du PNB à l'APD pour 2010 et 0,7% d'ici à 2015;

\*

\*      \*

- 19) \* est d'avis qu'il est nécessaire de disposer d'un instrument financier réellement efficace pour renforcer l'investissement et la coopération dans la région euro-méditerranéenne;
- 20) demande que soit réalisée une analyse approfondie visant à identifier le mécanisme financier le plus efficace pour soutenir les projets de l'Union pour la Méditerranée, dont l'un pourrait être, par exemple, une banque euro-méditerranéenne;

### **Éducation et développement du capital humain dans les pays euro-méditerranéens:**

- 21) rappelle qu'en temps de crise, être un entrepreneur n'est pas un choix; soutient l'idée d'intégrer l'esprit d'entreprise dans les programmes d'études, en commençant dès l'enseignement primaire; encourage le monde des affaires à participer activement à la conception du matériel pédagogique sur l'esprit d'entreprise pour tous les niveaux d'enseignement;
- 22) considère que le rôle de l'éducation primaire est également fondamental et qu'il convient de garantir l'égalité des chances entre garçons et filles en termes d'accès à l'enseignement primaire; estime que la qualité et la gratuité de l'éducation primaire pour tous doivent figurer parmi nos principaux objectifs, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement; considère, à cet égard, qu'il y a lieu de prévoir une coopération spéciale pour la formation des professeurs;
- 23) souligne qu'il faut lutter contre l'abandon du système scolaire, tout particulièrement au stade de l'enseignement primaire et secondaire, et favoriser l'éducation des femmes, en tenant compte de la nécessité de combler le fossé entre zones rurales et urbaines;

---

\* les paragraphes 19 et 20 devrait être considérer ensemble avec la note explicative, annexée, de la présidence de la commission économique

- 24) demande que les pays partenaires méditerranéens bénéficient d'un soutien pour établir des systèmes de contrôle de la qualité et d'homologation comparables;
- 25) souligne la nécessité d'un cadre unifié pour améliorer l'éducation en Méditerranée; considère qu'il faudrait des programmes uniformes pour renforcer les capacités et aptitudes ainsi qu'un programme d'études harmonisé pour les universités de la région méditerranéenne;
- 26) demande l'élaboration de programmes à moyen et long termes afin d'améliorer la qualité de l'éducation, notamment aux premiers stades de la scolarité, en mettant l'accent sur l'enseignement des langues et de l'informatique, ainsi que sur l'alphabétisation; rappelle le principe selon lequel l'éducation est le meilleur moyen d'ouvrir l'esprit des jeunes aux cultures et peuples étrangers;
- 27) souligne l'importance de l'éducation préscolaire (école maternelle), qui permet d'inculquer les premières règles de la pensée et de la créativité; indique qu'à ce stade précoce, il est possible de découvrir et de promouvoir la créativité et les talents novateurs;
- 28) insiste sur le fait qu'il faut investir davantage dans la qualification des jeunes du sud de la Méditerranée afin d'accroître leurs chances sur le marché du travail dans leurs pays d'origine ainsi que dans les pays du Nord;
- 29) demande que des investissements soient réalisés non seulement dans la recherche fondamentale et l'innovation mais aussi dans la recherche, les technologies et le renforcement des capacités à caractère transnational qui contribuent à combler le fossé entre le Nord et le Sud; considère qu'il convient de placer un accent particulier sur les innovations en matière d'environnement;
- 30) réclame, parallèlement à une réforme de l'enseignement supérieur, des initiatives pour étayer une réforme axée sur le marché dans les domaines de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels; rappelle combien il est important de promouvoir et d'améliorer la

formation professionnelle tout au long de la vie ainsi que les possibilités de reconversion professionnelle;

- 31) appelle au renforcement de la participation à un système de bourses d'études Euromed au titre de la fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus, notamment en fournissant un cadre plus flexible et en étudiant les possibilités de financement conjoint pour permettre cette participation accrue;
- 32) déplore le manque de connaissances des jeunes méditerranéens concernant les programmes d'échanges d'étudiants existants; souligne la nécessité d'une information de meilleure qualité et plus efficace sur les programmes, tels Erasmus Mundus et Averroès, afin de donner à un plus grand nombre de jeunes la possibilité, sur les deux rives de la Méditerranée, d'étudier dans un pays étranger; préconise un renforcement de ces programmes; rappelle que ces programmes d'éducation contribuent à combler le fossé entre les pays et représentent un atout remarquable pour les étudiants concernés;
- 33) met l'accent sur la bonne coordination des programmes de recherche et des priorités, y compris d'importants investissements dans la recherche publique faisant l'objet d'une programmation commune au niveau méditerranéen et prévoyant des priorités communes, une mise en œuvre coordonnée et une évaluation commune;
- 34) réclame une coordination plus étroite, dans un souci de bénéfice mutuel, entre les États de l'UE et du Sud ainsi qu'entre la politique de coopération S&T et d'autres volets des relations extérieures; note qu'il convient de rechercher cette coopération tant dans les forums et initiatives à caractère multilatéral que dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays partenaires;
- 35) est favorable à la mobilité des chercheurs; réclame la participation des pays partenaires méditerranéens au programme «Personnes» du 7<sup>ème</sup> PC;

- 36) demande la création d'un marché du travail méditerranéen unique et ouvert pour les chercheurs qui garantisse une mobilité efficace et fiable tant en Europe que dans les pays partenaires, et attire les jeunes et les femmes de talent dans les carrières de la recherche, ce qui exige des efforts à tous les niveaux dans les secteurs privé et public et de la part des administrations locales, nationales et méditerranéennes;
- 37) insiste sur la nécessité de fournir des fonds suffisants aux pays du Sud afin de promouvoir la recherche scientifique et d'augmenter la proportion correspondante de dépenses dans leurs bilans financiers;
- 38) insiste sur la nécessité de faire part à tous les gouvernements et les donateurs ainsi qu'aux Nations unies de la nécessité d'adopter des mesures pour reconstruire Gaza et faire pression sur Israël afin de rouvrir les frontières et les points de passage, et de permettre ainsi aux étudiants de circuler entre les universités situées à Gaza et en Cisjordanie, et d'œuvrer activement en vue d'assurer un niveau d'éducation approprié dans les territoires palestiniens;
- 39) se prononce en faveur d'un développement technologique en vue d'établir des centres d'excellence scientifique et de créer un réseau électronique;
- 40) souligne le rôle fondamental que l'Union pour la Méditerranée a assigné à l'université euro-méditerranéenne en vue de favoriser le rapprochement entre le nord et le sud de la Méditerranée à travers la culture et l'éducation, le transfert de technologies et de connaissances, ainsi que la coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et d'échanges universitaires des deux côtés; se félicite de l'engagement de l'APEM à cette fin qui s'est manifestée par la création du groupe de travail sur l'université euro-méditerranéenne, qui suivra l'activité de cette dernière et lui permettra de réaliser l'objectif assigné, en l'occurrence la création d'un espace euro-méditerranéen pour l'enseignement supérieur, la science et la recherche; ajoute qu'il faut un cadre politique et

financier solide pour aider à la réalisation des objectifs de l'université dans tous les pays euro-méditerranéens;

- 41) souligne la nécessité d'aborder la question de la fuite des cerveaux du sud de la Méditerranée vers le nord; encourage les savants à retourner dans leurs pays d'origine ou à transférer leur expertise; demande instamment aux pays du Sud de prévoir les conditions nécessaires pour favoriser la créativité et l'innovation, et faire appel à ceux de leurs chercheurs qui ont émigré pour accomplir des avancées décisives et parvenir à un renouveau dans le Sud.

## **Note explicative du Président de la Commission économique et financière**

- A la suite du débat qui s'est tenu lors de l'Assemblée plénière des 13 et 14 mars 2010 à Amman sur la possible transformation du Fonds euro-méditerranéen d'investissement et partenariat (FEMIP) en Banque euro-méditerranéenne, deux paragraphes (le n° 19 et 20) ont été ajoutés à la Recommandation de la Commission économique et financière, en tant que compromis à l'issue d'une longue discussion.

- L'objectif de cette note explicative est de préciser le cadre et les principales orientations convenus par les parlementaires sur ce sujet.

- Le cadre de discussion a été étendu faisant référence à d'autres initiatives en cours visant à évaluer la possibilité d'établir une banque consacrée au financement du co-développement dans la région de la Méditerranée: l'analyse de la Commission d'experts de l'Union pour la Méditerranéenne (UpM), qui sera présentée à l'occasion du sommet de l'UpM du 7 juin 2010; le Rapport de moyen terme de la Banque européenne d'investissements (BEI), y comprises les recommandations visant à améliorer les activités de la BEI au dehors de l'UE.

- La proposition de transformer le FEMIP en Banque euro-méditerranéenne de Développement dans le cadre de la BEI a été soumise à un large débat: la BEI contribuerait à hauteur de 51% du capital, tandis que 49% représenterait la contribution des partenaires du nord et du sud de la Méditerranée. Le débat a été axé sur ce qui suit:

- La transformation du FEMIP en banque pourrait entraîner une réduction des fonds affectés aux différents projets, parce que une partie du capital serait utilisé pour les coûts d'exercice de la banque elle-même;
- Le FEMIP offre une véritable valeur ajoutée et il n'y a aucune raison pour laquelle on devrait modifier sa structure ou son fonctionnement. Certains affirment que le FEMIP devrait garder sa forme actuelle de mécanisme de financement des projets de coopération euro-méditerranéenne, notamment dans le cadre de la Politique européenne de voisinage;
- La plupart des pays de la Méditerranée conviennent de l'importance d'avoir un mécanisme efficace pour le financement des projets approuvés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et considèrent comme prioritaire l'institution d'une Banque euro-méditerranéenne;
- La plupart des membres est d'accord, en principe, sur l'établissement de la Banque en tant que mécanisme distinct du FEMIP. Le Président du Parlement italien, qui est actuellement Président de l'APEM, a souligné l'importance essentielle de la Banque et la nécessité de considérer son institution avec attention.
- L'institution de la Banque euro-méditerranéenne demande une étude approfondie. Dans ce contexte, nous attendons les résultats de l'étude engagée par le groupe de travail institué par le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, sur l'institution de la banque, notamment en ce qui concerne les recettes et la répartition des parts de capital, aux fins de la pondération des mécanismes de décision.